

Acupuncture

Acupunctura == אקופונקטורה

Les différentes spécialités de la médecine chinoise ne dépendent pas du Ministère de la Santé.

C'est l'**Association Israélienne de Médecine Chinoise Traditionnelle** qui a l'autorité pour décider si votre diplôme d'acupuncture est reconnu en Israël ou pas. Consulter leur site : <https://www.tcmisrael.org/>

A l'heure actuelle, il n'existe pas de régulation de cette profession. Vous pouvez l'exercer en privé sans demander de reconnaissance de votre diplôme.

Si vous travaillez pour une caisse de santé (koupat holim) ou un quelconque organisme gouvernemental, vous devrez obtenir la reconnaissance de votre diplôme. Pour cela, il vous sera demandé les documents suivants :

- Diplôme
- Relevé de notes
- Transcript des matières étudiées
- Nombre d'heures de cours

Il faut les faire traduire en anglais ; pas besoin de les faire notarié. En fonction de ces documents, la commission décidera si la personne peut passer l'examen de certification ou si elle doit compléter ses études dans une des écoles israéliennes de médecine chinoise reconnues par l'association.

De manière générale, toutes les personnes ayant fini leurs études en 2008 ou après sont obligées de passer l'examen de certification afin de devenir membre de l'Association.

L'examen de certification se passe en hébreu, les cours dans les écoles se font également en hébreu, il faut de plus maîtriser l'anglais car la majeure partie de la littérature dans ce domaine est en anglais. S'il y a un nombre suffisant de francophones, il sera possible de passer l'examen en français.

Les écoles certifiées et reconnues par l'Association proposent des cours de préparation aux différentes parties de l'examen. L'examen comporte 5 matières : les fondements de la médecine chinoise, la médecine occidentale, l'acupuncture, les points de positionnement et les herbes chinoises.

La personne désireuse d'exercer l'acupuncture en Israël mais dont le diplôme n'est pas reconnu par l'Association devra suivre ses études en Israël dans l'une des écoles reconnues par l'Association. (Voir le précédent lien).

Il est fort probable que la législation change et prévoit l'obligation d'obtenir la reconnaissance de l'Association Israélienne de Médecine Chinoise Traditionnelle.

Pour toute question et supplément d'information, vous pouvez contacter la directrice de l'Association de Médecine Chinoise Traditionnelle au 00972-54-6310070 ou olga@tcmisrael.org.il